Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260321-20260321RCU05-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 mars 2026

***

Extrait de délibération

Le samedi 21 mars 2026 à 10 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 18 mars 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous les présidences successives de Monsieur Gilles MOUNIER, et de Madame Catherine JEZEQUEL.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Suzanne NOLL, Jean-Louis COLLOC, Fabienne DUSSORT, Denis BRIANT, Emmanuelle PETISCA, Albert LE CORRE, Dominique COLIN, Patrice HELARY, Caroline SOLLIEC, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Valérie HERBERT, Arnaud GUÉNA, Amaury BEYER, Gwenn MANACH, Jérémy SIMON, Pauline LAMOUR, Éric VOISIN, Stéphanie GUINAND, Pierrick LE BRIS, Armelle JAOUEN, Virginie LE RAY, Sébastien LE JEAN, Catherine JEZEQUEL.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Jean-Charles POINTCHEVAL a donné pouvoir à Arnaud GUENA,
Geneviève DROGOU a donné pouvoir à Dominique COLIN,
Serge ODEYE a donné pouvoir à Virginie LE RAY,
Xavier GULCZINSKI a donné pouvoir à Armelle JAOUEN.

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT avec 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours » et 6 voix pour Armelle JAOUEN du groupe « Vivre Saint Renan ».

***

DELIBERATION N° CM-20260321-RCU–05–DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SPIC) EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Absent(e)s représenté(e)s : 04
Absent(e)s non représenté(e)s : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 29

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260321-20260321RCU05-DE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Aux termes de la délibération N°CM-20251117-RCU-10, conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a créé un service public industriel et commercial (SPIC) pour exploiter le réseau de chaleur urbain.

Celui-ci est administré par un Conseil d'exploitation composé de sept membres désignés par le Conseil municipal de la Ville de Saint Renan sur proposition du Maire et sont relevés de leur fonction dans les mêmes formes. Dès lors, il convient de désigner les membres du Conseil d'exploitation.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L2221-1 à L2221-10 et R2221-1 à R.2221-17 et R. 2221-63 à R. 2221-98 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération N°CM-20251117-RCU-10,

- de désigner les membres au conseil d'exploitation :

- 4 membres du Conseil municipal : M. Gilles Mounier, Mme Suzanne Noll, M. Jean Louis Colloc, M. Albert Le Corre ;

- 3 membres représentant les usagers du service : Mme Anne Rougnant, M. Alain L'Helguen, Mme Lédie Le Hir.

- de l'autoriser à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution la mise en œuvre de la présente délibération.

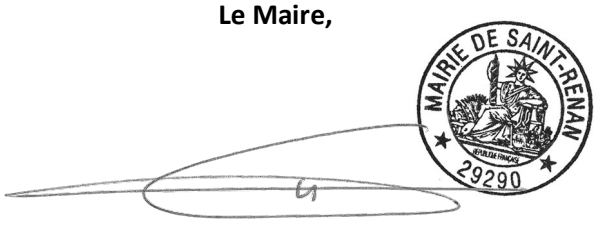
- ***Cette délibération est adoptée à la majorité absolue du Conseil municipal : 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours » et 6 voix contre des membres du groupe « Vivre Saint Renan ».***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 21 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,





Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire